

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2019

Après avoir déclaré la séance ouverte, Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Président, demande à l'Assemblée de désigner son Secrétaire de séance.

Monsieur Karim BOUKHACHBA se voit confier cette tâche.

Il procède alors à l'appel nominal des membres du Conseil de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Présents :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE
M. Jean-François DARDENNE
M. Jean-Pierre BOSINO
M. Gérard WEYN (*présent de la délibération n°19C249 à la délibération n°19C263 - donne pouvoir à M. Philippe MASSEIN de la délibération n°19C264 à la délibération n°19C301*)
M. Frédéric BESSET
M. Jean-Michel ROBERT
Mme Sophie LEHNER
M. Hervé ROBERTI
M. Abdelkrim KORDJANI (*ne prend pas part au vote à la délibération n°19C272*)
M. Philippe MASSEIN
M. Karim BOUKHACHBA
M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Didier ROSIER (*présent de la délibération n°19C249 à la délibération n°19C276 – ne prend pas part au vote à la délibération n°19C271 - absent de la délibération n°19C277 à la délibération n°19C301*)

Mme Yvette FOURRIER-CESBRON
Mme Fabienne LAMBRE
M. Hicham BOULHAMANE
Mme Isabelle MAUPIN
M. Max FREMINE (*présent de la délibération n°19C249 à la délibération n°19C283 - donne pouvoir à M. Hicham BOULHAMANE de la délibération n°19C284 à la délibération n°19C301*)
M. Michaël SERTAIN
Mme Sylvie DUCHATELLE
Mme Marie-Paule BUZIN
M. Rémy RUFFAULT
Mme Evelyne BLANQUET
Mme Marie-Christine SALMONA
M. Jean-Baptiste RIEUNIER
Mme Nellie ROCHEX
Mme Valérie LEFEVRE
M. Louis AMIEL
Mme Florence BOQUET
Mme Marie-France BOUTROUE

Représentés :

M. Frédéric TANGUY donne pouvoir à M. Didier ROSIER (*de la délibération n°19C249 à la délibération n°19C276 – absent à la délibération n°19C271 et de la délibération n°19C277 à la délibération n°19C301*)

M. Cédric LEMAIRE donne pouvoir à Mme Sophie LEHNER

M. Jean-Claude CABARET donne pouvoir à Mme Fabienne LAMBRE

Mme Danièle CARLIER donne pouvoir à M. Jean-Claude VILLEMMAIN

Mme Monique DUTRIAUX donne pouvoir à M. Rémy RUFFAULT
Mme Jacqueline CROIX donne pouvoir à M. Jean-Baptiste RIEUNIER
M. Claude ROBERT donne pouvoir à M. Jean-François DARDENNE
M. Gilbert DONATI donne pouvoir à Mme Yvette FOURRIER-CESBRON
M. Jean-Luc DION donne pouvoir à M. Abdelkrim KORDJANI (*absent à la délibération n°19C272*)
M. Serge MACUDZINSKI donne pouvoir à M. Jean-Michel ROBERT

Absents excusés :

M. Eric MONTES	M. Adnane AKABLI
Mme Aïcha GUENDOUZE	Mme Dominique LELONG
M. Hassan BOUADDI	M. Rehman QURESHI
M. Mohamed ASSAMTI	Mme Mélanie HONOREZ
Mme Méral JAJAN	Mme Agnès PELFORT

19C249 – VOEUX : SITUATION DES MIGRANTS SUR LE TERRITOIRE DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de valider les demandes de l'ACSO telles que mentionnées ci-dessus.

19C250 – DECISIONS DU BUREAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

19C251 – DECISIONS DU PRESIDENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'entériner lesdites décisions.

19C252 – CONVENTION POUR LE BALISAGE DES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DE RANDONNEE PEDESTRE DE L'OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De prendre connaissance de la convention pour le balisage des chemins de randonnée pédestre à établir avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise et d'en approuver les termes ;
- D'accepter de verser au Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise la somme de 880 € pour 80 kilomètres linéaires à laquelle s'ajoute la somme supplémentaire de 220 € maximum, soit un total de 1 100 €, pour le règlement des prestations réalisées ;

- D'autoriser M. le Président de l'ACSO ou son représentant à signer la convention pour le balisage des chemins de randonnée pédestre de l'ACSO.

19C253 – PROGRAMME PARTENARIAL ET CONVENTION FINANCIERE 2019 OISE LES VALLEES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider le programme partenarial 2019 de l'agence d'urbanisme Oise les Vallées (ci-annexé) et la participation de l'ACSO à hauteur de 48 000,00 €.
- D'autoriser le Président à signer la convention partenariale ACSO/Oise les Vallées (ci-annexée).

19C254 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION SEINE NORD EUROPE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de renouveler l'adhésion de l'ACSO à l'association Seine Nord Europe pour l'année 2019 ;
- d'acquitter la cotisation annuelle de 1000€.

19C255 – MODIFICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT RELATIVE AUX DOCUMENTS D'URBANISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De modifier la délégation de pouvoirs au Président pour le volet urbanisme dans les conditions mentionnées ci-dessus.

19C256 – CREATION DE L'OPERATION DE REVITALISATION TERRITORIALE (ORT) COEUR D'AGGLOMERATION - AVENANT A LA CONVENTION ACV

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver la création de l'opération de revitalisation territoriale Cœur d'agglomération, selon le périmètre ci-annexé,
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention Action cœur de Ville Creil, ci-annexé.

19C257 – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 29 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions DECIDE :

- d'émettre un avis conforme aux propositions de Messieurs les Maires de Creil, Nogent-sur-Oise et Saint Maximin concernant l'ouverture dominicale des commerces de détail de leur commune.

19C258 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC ALATA

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver la modification du siège social désormais fixé à l'Hôtel de Ville de Verneuil en Halatte – 7, rue Pasteur – 60550 VERNEUIL EN HALATTE
- D'approuver les statuts modifiés en conséquence et figurant en annexe 1.

19C259 – TRANSPORT A LA DEMANDE - REDUCTION DU DELAI DE RESERVATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de valider les nouvelles modalités de réservation du transport à la demande.
- de modifier le règlement d'utilisation du service du réseau de transport.

19C260 – CHALLENGE ECO-MOBILITE SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider la participation de l'ACSO au Challenge de l'Eco-Mobilité Scolaire 2020 pour un budget total de 500€.

19C261 – CONVENTION FIXANT LES MODALITES FINANCIERES DE PARTICIPATION DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE EN FAVEUR DES ELEVES DE L'OISE EMPRUNTANT UN RESEAU AUTRE QUE LE RESEAU REGIONAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider la convention fixant les modalités financières de participation des Hauts de France, liant l'ACSO, RD Creil et la Région ;
- D'autoriser le Président à signer les documents afférents à ce document.

19C262 – CONVENTION DE FINANCEMENT ADEME ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider la convention de financement relative à l'appel à projet "Vélos et territoires" liant l'ADEME et l'ACSO ;
- D'autoriser le Président à signer la convention liant l'ADEME et l'ACSO et tout document afférent.

19C263 – SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES LOCAUX DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT (MJD)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation du domaine public et tout document afférent avec :
- L'Association Enquête et Médiation (AEM) ;
- Le Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ;
- L'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte de l'Oise (ADSEAO).

19C264 – NPNRU DES HAUTS DE CREIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De donner un avis favorable au projet de renouvellement urbain du quartier des Hauts de Creil décrit ci-dessus,
- D'autoriser, le Président ou son représentant, à solliciter les concours financiers de l'ANRU, de l'ANAH, de la Caisse des dépôts, du Conseil Régional des Hauts de France, du Conseil Départemental et des organismes bailleurs pour financer le projet,
- De mandater, le Président ou son représentant, pour finaliser les négociations permettant d'aboutir à la convention de renouvellement urbain relative à ce projet.

19C265 – BILAN 2018 DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider le bilan 2018 des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) ci-annexé,
- De transmettre la présente délibération et le bilan annuel à l'Etat et aux Communes membres de l'ACSO.

19C266 – CONVENTION ACSO-CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- **DE VALIDER** le principe de partenariat avec le CEN et la convention cadre jointe,
- **DE VALIDER** une dotation annuelle de 1 500 euros au CEN pour une durée de 4 ans au titre de son élaboration du plan de gestion multi sites et de son suivi de la mise en œuvre du plan en ce qui concerne la production de connaissances scientifiques, la mise en œuvre d'actions de conservation et de protection du milieu naturel et des espèces animales et végétales patrimoniales identifiées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

19C267 – SITE NATUREL DES GLACHOIRS : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'USAGE DE TERRAINS POUR LA PRATIQUE DE L'ESCALADE, DE LA PROMENADE ET DE LA RANDONNÉE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention n° 19 E PIN 012 d'autorisation provisoire d'usage de terrains à titre précaire appartenant à la société B.P.E LECIEUX ;
- D'autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à le signer.

19C268 – CHARTE D'ENGAGEMENT LYCEE MALRAUX : TRI PAPIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de VALIDER la convention de partenariat avec le Lycée Malraux ;
- d'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

19C269 – NOMINATION ELUS REFERENTS SIVT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'APPROUVER la désignation des 3 titulaires et des 3 suppléants suivants :
Titulaires : M. Jean-Michel DARSONVILLE ; M. Jean-Jacques DAUBRESSE ; M. Rémy RUFFAULT
Suppléants : M. Raymond GALLIEGUE ; M. Jean-Michel WATTELIER ; M. Frédéric BESSET
- d'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

19C270 – CONVENTION 2019 OISE HABITAT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'adopter la convention et autoriser le Président à la signer ;
- d'adopter le tarif de 4 € par logement pour 2018 et 2019.

19C271 – COMMUNE DE ROUSSELOY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de la commune de Rousseloy.

19C272 – COMMUNE DE THIVERNY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 39 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 2 000 € en faveur de la commune de Thiverny dans le cadre de l'organisation de sa fête communale.

19C273 – DEMANDES DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES DEPENSES EMISES DANS LE CADRE DU FESTIVAL DES CLOCHERS 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- de participer de nouveau à hauteur de 50 % des factures des villes, soit pour l'édition 2019, 2 475 € répartis comme suit :
 - Cramoisy : 325 € (Groupe Urbees - concert du 16 juin : 650 €)
 - Maysel : 425 € (Trompettes et quatuor à cordes – concert du 04 mai : 850 €)
 - Rousselay : 275 € (Duo Hermosa - concert du 29 juin : 550 €)
 - Saint-Leu d'Esserent : 425 € (Musique traditionnelle tzigane – concert du 25 mai : 850 €)
 - Saint-Maximin : 375 € (Quartette de jazz – Set de table – concert du 27 avril : 750 €)
 - Saint-Vaast-Les-Mello : 325 € (Trio Galiane - concert du 01 juin : 650 €)
 - Thiverny : 325 € (After Hush – concert du 22 juin : 650 €)

19C274 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider le projet de convention pluriannuelle « *Pour une culture accessible dès le plus jeune âge* » ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

19C275 – CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De valider le projet de convention avec les structures partenaires suivantes :
 - La Faïencerie-théâtre de Creil
 - L'espace Matisse
 - L'AMEM de Montataire
 - Le Palace de Montataire
 - La bibliothèque Antoine Chanut de Creil
 - L'Association Nogentaise de l'Audiovisuel à Nogent sur Oise
- D'autoriser le Président à signer les dites conventions.

19C276 – DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET SPORTIVES SUR LE THÉRAIN : ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'accepter de participer à l'étude de faisabilité relative au développement d'activités touristiques et sportives sur la rivière Thérain proposée par Oise Tourisme ;
- De confier à Oise Tourisme la rédaction du cahier des charges et le portage de l'étude de faisabilité ainsi que le dossier de demande d'aide régionale au titre du PRIT ;
- D'accepter de verser à Oise Tourisme une contribution pour ces deux objets au prorata du nombre de territoire engagés / du linéaire du Thérain dont dispose chaque territoire ;
- De dire que cette participation financière se fait dans la limite de 1 500 € pour l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage avec notamment rédaction du cahier des charges et dans la limite de 3 500 € pour participer aux frais de l'étude de faisabilité relative au développement d'activités touristiques et sportives sur la rivière Thérain à prendre effet fin 2019 – début 2020 ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

19C277 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF MARIE CURIE A LA LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE D'ATHLETISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver la convention de mise à disposition tripartite du Complexe Sportif Marie Curie de l'Agglomération Creil Sud Oise à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme ;
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

19C278 – ASSOCIATION ENTENTE OISE ATHLETISME - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 3 800 € en faveur de l'association Oise Entente Athlétisme pour le meeting de sauts les 14 et 15 décembre 2019.

19C279 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - LOCAUX SITUES 6, AVENUE JULES UHRY A CREIL POUR HEBERGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver la convention d'occupation précaire à établir entre la Ville de Creil et l'ACSO pour le bien situé 6 avenue Jules Uhry à Creil telle que jointe en annexe,
- D'autoriser le Président de l'ACSO ou son représentant à signer ce document et toute pièce relative à ce dossier.

19C280 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal pour 2019,
- d'autoriser le Président à lever les emprunts nécessaires dans la limite de 9 531 733,91 €.

Décision modificative n°3 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	-8 930,55	-37 500,00	-28 569,45
Ordre	-28 569,45	0,00	28 569,45
TOTAL	-37 500,00	-37 500,00	0,00
INVESTISSEMENT			
Réel	10 343,00	38 912,45	28 569,45
Ordre	34 012,77	5 443,32	-28 569,45
TOTAL	44 355,77	44 355,77	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	6 855,77	6 855,77	0,00

19C281 – BUDGET TRANSPORTS URBAINS – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions DECIDE :

- d’adopter la décision modificative n°3 du budget Transports urbains pour l'exercice 2019.

Décision modificative n°3 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Reel	2 773,00	2 773,00	0,00
Ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 773,00	2 773,00	0,00
INVESTISSEMENT			
Reel	0,00	0,00	0,00
Ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	2 773,00	2 773,00	0,00

19C282 – BUDGET ANNEXE LES MARCHES DE L’OISE – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions DECIDE :

- d’adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Les Marches de l’Oise pour 2019.

Décision modificative n°2 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Reel	0,00	0,00	0,00
Ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT			
Reel	0,00	0,00	0,00
Ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	0,00	0,00	0,00

Le total de la décision modificative est de 0 car les crédits demandés sont transférés d'un autre article, excédentaire mais se trouvant sur un chapitre différent au sein de la même section.

19C283 – BUDGET ANNEXE EAU – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°3 du budget annexe Eau pour 2019.

Décision modificative n°3 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	0,00	0,00	0,00
Ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT			
Réel			0,00
Ordre	505 100,08	505 100,08	0,00
TOTAL	505 100,08	505 100,08	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	505 100,08	505 100,08	0,00

19C284 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions DECIDE :

- d'adopter la décision modificative n°3 du budget annexe Assainissement pour 2019.

Décision modificative n°3 :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL (R-D)
FONCTIONNEMENT			
Réel	0,00	0,00	0,00
Ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT			
Réel			0,00
Ordre	780 110,66	780 110,66	0,00
TOTAL	780 110,66	780 110,66	0,00
TOTAL GÉNÉRAL	780 110,66	780 110,66	0,00

19C285 – DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AACP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
 - AP 3 Passerelle sur l'Oise / Pont Y,
 - AP 5 Matériel de collecte des ordures ménagères,
 - AP 9 Aire d'accueil des gens du voyage,
 - AP 11 Acquisitions foncières,
 - AP 19 Accession sociale,
 - AP 20 Subventions parc privé OPAH,
 - AP 21 Schéma d'accessibilité PMR transports,
 - AP 22 Mise en accessibilité des bâtiments,
 - AP 25 Etude gare-passerelle,
 - AP 27 Gare Cœur d'Agglo,
 - AP 28 ZAC Gournay – Equipements publics,
 - AP 31 Aménagement voiries transports collectifs.
- de créer les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
 - AP 33 Régie intéressée Pluvial – Renouvellements,
 - AP 34 Logiciel Comptabilité / Ressources Humaines.
- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
 - AE 7 Gare Cœur d'Agglo,
 - AE 8 Suivi animation OPAH,
 - AE 17 Habitat Gens du voyage,
 - AE 18 Expertises géomètre,
 - AE 19 Programmation énergétique,
 - AE 20 PLH,
 - AE 21 Etude impact PCAET.
- de créer les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
 - AE 23 Etude de faisabilité d'une fourrière automobile,
 - AE 24 Etude de prévention des RPS.
- d'approuver les imputations comptables des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2020 telles que détaillées en annexe.

19C286 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE TRANSPORTS URBAINS – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions
DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :
 - AP 1 Acquisition des bus.
- d'approuver les imputations comptables des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2020 telles que détaillées en annexe.

19C287 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE GOURNAY-LES-USINES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions
DECIDE :

- de réviser les autorisations d'engagement et crédits de paiement suivantes :
 - AE 1 Viabilisation Commercialisation,
 - AE 2 Maîtrise foncière.
- d'approuver les imputations comptables des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2020 telles que détaillées en annexe.

19C288 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions
DECIDE :

- de réviser l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :
 - APCP 1 Renouvellement des réseaux d'eau potable.
- de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :
 - APCP 2 Régie intéressée Eau Potable – Renouvellements.
- d'approuver les imputations comptables des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2020 telles que détaillées en annexe.

19C289 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (APCP) / AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT (AECF)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions
DECIDE :

- de réviser les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :
 - APCP 1 Création de deux postes de refoulement et conduites / ZAC Gournay à Creil,
 - APCP 2 Renouvellement canalisations.
- de créer l'autorisation de programme et crédits de paiement suivante :
 - APCP 3 Régie intéressée assainissement Eaux Usées – Renouvellements.

- de réviser l'autorisation d'engagement et crédits de paiement suivante :
 - AECP 2 Schéma directeur ACSO.
- d'approuver les imputations comptables des crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2020 telles que détaillées en annexe.

19C290 – AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE GOURNAY LES USINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 33 voix pour et 6 abstentions DECIDE :

- D'accorder une avance remboursable de 650 000 € du budget principal au budget annexe Gournay les Usines au titre de l'exercice 2019.
- De préciser que cette avance est prévue pour une durée de 5 ans et qu'elle est remboursable in fine ou par anticipation dans les conditions détaillées ci-dessus.

19C291 – DISSOLUTION BUDGET TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'approuver la dissolution du budget annexe « Transport » au 31/12/2019.
- D'approuver le transfert de l'actif rattaché au budget annexe « Transport », d'une valeur de nette comptable de 5 025 € au 31/12/2019, au budget annexe Transports urbains.
- D'approuver le transfert des résultats au budget principal de l'ACSO.

19C292 – TOUS BUDGETS 2020 – AUTORISATION D'EXECUTER LE BUDGET AVANT LE VOTE – SECTION D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 à hauteur de 25 % des crédits de l'exercice 2019 ouverts au budget Principal ;
- d'autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 à hauteur de 25 % des crédits de l'exercice 2019 ouverts au budget annexe Assainissement ;
- d'autoriser le Président de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 à hauteur de 25 % des crédits de l'exercice 2019 ouverts au budget annexe Eau Potable ;
- d'autoriser le Président de la Communauté de l'Agglomération Creil Sud Oise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 à hauteur de 25 % des crédits de l'exercice 2019 ouverts au budget annexe Transports Urbains.

19C293 – GESTION ACTIVE DE LA DETTE 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- Article 1 : Le Conseil communautaire décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette, de recourir à des opérations de renégociation des emprunts et/ou des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :
 - des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
 - et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
 - et/ou des contrats de terme contre terme (FORWARD)
 - et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP)
 - et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
 - et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).
- Article 2 : Le Conseil communautaire autorise les opérations pour l'exercice budgétaire 2020, jusqu'à la fin de l'actuel mandat, sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette au 1^{er} janvier 2020, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif. Les opérations de couverture devront toujours être adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne pourra excéder l'encours global de la dette de la collectivité.
- Article 3 : La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.
- Article 4 : Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :
 - le T4M,
 - le TAM,
 - l'EONIA,
 - le TMO,
 - le TME,
 - l'EURIBOR,
 - ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.
 Sont exclus les indices de taux relatifs aux places financières hors zone euro.
- Article 5 : Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

 - 0,5 % de l'encours visé par l'opération pour les primes,
 - 0,5 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.
- Article 6 : Le Conseil communautaire décide de donner délégation à Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN , Président de l'Agglomération Creil Sud Oise, et l'autorise :
 - à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
 - à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
 - à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
 - à résilier l'opération arrêtée,
 - à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux articles précédents.

Les autorisations sont valables jusqu'à la fin de l'actuel mandat (15/03/2020).

19C294 – ASSOCIATIONS ET FONDATIONS : EXONERATION DU VERSEMENT TRANSPORT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De renouveler l'exonération du Versement Transport à compter du 01/01/2020 pour les 2 associations suivantes :

- 1- L'Association "Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes" (EHPAD) - Résidence de la Pommeraye - 28 rue Vincent Auriol - 60100 CREIL,
- 2- L'Association des Paralysés de France (APF) - Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile - 50 square Frédéric Chopin - 60100 CREIL.

19C295 – DUREE DES AMORTISSEMENTS DES BIENS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES DE L'ACSO

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'adopter les mises à jour sur les durées d'amortissement des différentes catégories de biens pour l'ensemble des immobilisations de l'ACSO.

19C296 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS ET DES ELUS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'autoriser la mise en œuvre des nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacements temporaires pour les agents et les élus de l'Agglomération Creil Sud Oise.

19C297 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN LOGEMENT DE FONCTION AVEC ASTREINTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'occupation précaire du logement situé 11 allée de la Faïencerie à Creil (60100).
- de fixer à 300€ par mois la redevance payée au titre de ce logement.

19C298 – COTISATION MEDISIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'accepter les nouveaux tarifs de facturation de Médisis.

19C299 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- De désigner M Jean-Jacques DAUBRESSE, 1^{er} Vice-président, pour représenter l'Agglomération Creil Sud Oise au comité de pilotage du SDAASP de l'Oise.

19C300 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, 105 RUE LOUIS BLANC A MONTATAIRE, AU COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO DE L'OISE (COJ)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux de l'Agglomération Creil Sud Oise au Comité Départemental de Judo de l'Oise pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 ;
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

19C301 – ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE L'OISE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 5 000 €, au titre de l'année 2019, en faveur de l'association Sauveteurs de l'Oise pour le renouvellement de leurs véhicules.